

Code de conduite des partenaires

En tant qu'entreprise engagée à assumer ses responsabilités envers ses employés, ses actionnaires, sa communauté et ses partenaires, Aluminerie Alouette préconise l'application de principes éthiques tels que l'équité, la responsabilité, l'imputabilité, le respect ainsi que des normes élevées en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Aluminerie Alouette applique de manière systématique son Code de conduite des partenaires à l'égard de ses fournisseurs, sous-traitants, consultants, agents et autres organismes. Ce faisant, Aluminerie Alouette a pour objectif de veiller à ce que ses relations d'affaires soient fondées sur des principes d'intégrité et de durabilité et reflètent les valeurs de l'entreprise, soit l'attitude progressive, la communication, la polyvalence, le professionnalisme et le travail d'équipe.

Ce Code de conduite des partenaires d'Aluminerie Alouette, qui est fondé sur des principes internationalement reconnus et sur notre Code d'éthique et de conduite des affaires, définit nos attentes. Les partenaires doivent se conformer aux principes énoncés dans le présent Code de conduite des partenaires et les promouvoir activement avec leurs propres partenaires commerciaux de la chaîne d'approvisionnement.

SANTÉ-SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

La santé, la sécurité, l'environnement et la qualité font partie intégrante de notre mission. Aluminerie Alouette est engagée dans le développement durable par l'amélioration continue de ses performances, l'utilisation efficace des ressources, la protection des personnes et de l'environnement.

Santé-sécurité

Les partenaires encourageront une culture axée sur la sécurité, qui valorise et protège les personnes des dangers en visant l'élimination à la source.

Les partenaires veilleront au respect de tous les règlements applicables en matière de santé et de sécurité, sur le site d'Aluminerie Alouette et ailleurs.

Les partenaires fourniront à leurs employés et sous-traitants un environnement de travail sûr et sain, notamment en fournissant des outils et équipements de protection individuelle appropriés.

Les partenaires prendront toutes les mesures pratiques et raisonnables pour éviter les décès, les blessures et les maladies sur le lieu de travail.

Environnement

Les partenaires encourageront une culture qui valorise et protège l'environnement dans lequel ils exercent leurs activités et minimise leur empreinte environnementale.

Les partenaires veilleront au respect de toute réglementation environnementale applicable, sur le site d'Aluminerie Alouette et ailleurs. Les partenaires mesureront, gèreront et signaleront les incidents et les données relatifs à l'environnement, conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Les partenaires amélioreront continuellement la gestion de l'environnement et des ressources, en réduisant, réutilisant et recyclant.

Les partenaires prendront toutes les mesures pratiques et raisonnables pour mettre en œuvre dans leurs activités des technologies et des processus respectueux de l'environnement.

PRATIQUES D'AFFAIRES

Conformité aux lois et réglementations

Les partenaires se conformeront à toutes les lois et réglementations applicables. Les lois qui régissent nos activités peuvent être complexes, mais les ignorer ne dispense pas les partenaires ou leurs employés de leur obligation de les respecter.

Corruption, collusion et autres pratiques inappropriées

Les partenaires ne commettront ni ne participeront à de la corruption ou à de la collusion, quelle qu'en soit la forme, y compris des pots-de-vin qui procureraient un avantage dans la conduite des affaires, offriraient, promettaient ou donneraient quoi que ce soit de valeur ou d'avantage indu à un agent public ou à un tiers pour influencer cette personne afin qu'elle agisse ou s'abstienne dans l'exercice de ses fonctions.

Les partenaires s'assureront que leurs activités et intérêts personnels, ainsi que ceux de leurs employés et sous-traitants, ne contribuent pas à participer à une décision ou tenter de l'influencer dans des circonstances, des facteurs ou des relations (commerciaux, personnels, économiques ou autres) susceptibles de donner lieu à un conflit réel ou perçu.

Les partenaires ne demanderont, ne proposeront, ne promettent, n'offriront ni n'accepteront de cadeaux, de faveurs ou marques d'hospitalité plus que modestes, tant du point de vue de la valeur que de leur fréquence, ou inappropriés en ce qui concerne le moment et le lieu par rapport à un processus de négociation / d'attribution d'un marché ou d'un contrat.

Code de conduite des partenaires



Les partenaires ne concluront pas, ne chercheront pas à conclure ou autrement ne concluront aucune forme d'accord, arrangement ou activité qui constituerait une violation des lois et réglementations en vigueur en matière de concurrence.

DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, aux lois et règlements, nous favorisons un environnement de travail équitable et exempt de harcèlement.

Les partenaires veilleront à ce que tout le travail soit choisi librement, sans recourir à du travail forcé ou obligatoire. Ils s'assureront également que leurs employés aient l'âge légal local et empêcheront le recours au travail illégal d'enfants.

Les partenaires garantiront une rémunération équitable et des conditions de travail, telles que les horaires de travail, qui respectent les lois et réglementations en vigueur pour tous les employés.

Les partenaires encourageront un traitement humain et préviendront le harcèlement et la discrimination injuste.

Les partenaires respecteront le droit des employés de former ou de rejoindre légalement et pacifiquement les syndicats de leur choix et de négocier collectivement.

Les partenaires respecteront la vie privée des employés et des clients et se conformeront à toutes les lois régissant la collecte, l'utilisation et la protection des informations personnelles.

L'application appropriée du Code de conduite des fournisseurs a un impact direct sur la réputation d'Aluminerie Alouette et renforce les relations commerciales.

Si vous avez des questions concernant ce Code de conduite des partenaires ou sur nos attentes envers nos partenaires, veuillez communiquer avec nous au approvisionnement@alouette.qc.ca.
